Nations Unies S/2017/840



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2350 (2017), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2017 et créé la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période initiale de six mois, du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018. Il retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport du 12 juillet 2017 (S/2017/604) et les progrès accomplis dans la clôture de la MINUSTAH et la mise en place de la MINUJUSTH. Le présent rapport étant mon dernier sur la MINUSTAH, il donne également un aperçu des réalisations de la Mission, notamment des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

II. Évolution de la situation sur le terrain

A. Situation politique

2. Huit mois après la prise de fonctions du Président Jovenel Moïse, Haïti continue de prendre des mesures pour consolider sa démocratie et sa stabilité. Les élections indirectes devant permettre de constituer les conseils et les assemblées aux niveaux municipal, départemental et interdépartemental, conformément à la Constitution, sont cependant au point mort. Le 14 juillet, le Conseil électoral provisoire a mené à bien la première des quatre phases du scrutin, à savoir la désignation des membres des 140 assemblées municipales. Il a ensuite transmis les résultats au Gouvernement le 21 juillet pour publication au journal officiel. Les chefs religieux et les dirigeants de la société civile ont demandé la publication des résultats, afin de permettre la poursuite du processus tout en faisant avancer le dialogue national sur le système électoral. Le 25 août, cependant, dans le souci de réduire les risques de conflit institutionnel entre les organes devant être élus et les autres structures décentralisées existantes, le pouvoir exécutif a recommandé la suspension des élections en attendant la révision par le Parlement des lois régissant la gouvernance locale. Le 1er septembre, le Sénat a accusé réception de trois décrets présidentiels de 2006 qui avaient été amendés par le Gouvernement afin de clarifier l'organisation et le fonctionnement des différentes collectivités formant la structure de gouvernance locale.

17-17104 (F) 091017 091017





3. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour remobiliser les Forces armées d'Haïti afin d'atteindre un effectif de 3 000 militaires au cours du quinquennat du Président Moïse. Le 25 juillet, le Ministère de la défense nationale a accusé réception des dossiers de 2 350 candidats (dont 350 femmes) pour le recrutement de la première classe de 500 élèves officiers. La procédure de sélection a été accueillie avec prudence et inquiétude par les parlementaires, les dirigeants des partis politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les spécialistes de la sécurité. Les principales sources de préoccupation sont l'absence d'encadrement de cette procédure et tout risque de politisation, les candidats étant recrutés directement par le Gouvernement en l'absence de chef d'état-major de l'armée. Ces voix craignent également que ces mesures détournent les ressources limitées du pays aux dépens des priorités de développement, notamment la Police nationale d'Haïti.

4. Le 27 juillet, le Président Moïse a porté le salaire minimum journalier des ouvriers à 350 gourdes, soit un peu plus que les 335 gourdes préconisées par le Conseil supérieur des salaires mais bien moins que les 800 gourdes réclamées par les syndicats. Pour résoudre plusieurs grands problèmes nationaux, le Gouvernement a également mis sur pied huit commissions présidentielles composées de représentants de divers secteurs de la société, dont une sur la réforme du système de santé et une autre sur l'innovation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il a par ailleurs intensifié son programme phare, la « Caravane du changement », destiné à améliorer la prestation de services publics et les conditions de vie, en particulier dans les zones rurales. Le programme, qui a été étendu à cinq des 10 départements du pays, est considéré comme l'élément fondamental de la stratégie de croissance économique et de développement du Gouvernement et doit favoriser la revitalisation de la production agricole et l'investissement dans les infrastructures publiques afin d'améliorer l'accès au marché et les services sociaux de base. Le Président Moïse a également annoncé un plan visant à remédier aux pénuries d'énergie à l'échelle nationale.

5. À l'Assemblée, la mise en œuvre du programme législatif commun n'a guère progressé et l'augmentation du taux d'absentéisme parlementaire en juillet et en août a conduit à la suspension de plusieurs séances. Au 11 septembre, date de la clôture officielle de l'année législative 2017, seuls trois projets de loi avaient été adoptés par les deux chambres de l'Assemblée et transmis à l'exécutif. Sur les 51 projets de loi prévus par le programme législatif commun, quatre avaient été examinés et adoptés au moment de l'établissement du présent rapport. Ces textes portaient notamment sur les horaires de travail, le fonds national pour l'éducation et l'aviation civile. De plus, le 12 septembre, l'Assemblée a transmis à l'exécutif la loi de finances pour 2017/18 votée par les deux chambres. Le budget a fait l'objet de nombreuses critiques du fait d'un déséquilibre dans le financement des institutions de l'État et de l'instauration de nouvelles taxes directes susceptibles de peser sur les revenus les plus modestes. Par ailleurs, la société civile et le secteur privé se sont plaints de ne pas avoir été consultés, comme par le passé.

6. Le 11 septembre, jetant les bases de la création du Conseil électoral permanent, les chambres haute et basse ont mis en place une commission bicamérale chargée de désigner les trois représentants de l'Assemblée au Conseil, constitué de neuf membres. Au cours de la période considérée, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a également lancé un appel à candidatures afin de choisir ses trois représentants. L'exécutif devrait faire de même au cours de la prochaine période.

7. Au cours de la période considérée, les partis politiques de l'opposition et les représentants de la société civile ont intensifié leurs appels au dialogue national afin

de trouver une solution aux difficultés socioéconomiques auxquelles se heurtent les ouvriers, les enseignants, les magistrats et le personnel de santé. Cinq partis de centre-gauche, regroupés au sein de la Coalition politique des forces vives de la nation haïtienne, ont pris des mesures pour favoriser la communication entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile et pour rechercher des moyens de faire avancer le dialogue sur la réforme constitutionnelle, les élections indirectes et le calendrier du prochain cycle électoral qui doit avoir lieu en 2019. Le 14 septembre, à l'invitation du Président Moïse, une dizaine de partis alliés et de partis de l'opposition modérée ont rencontré l'exécutif pour réfléchir aux moyens d'améliorer le fonctionnement des partis politiques. Toutefois, les débats se sont cristallisés sur le budget national controversé, auquel les dirigeants des partis ont réclamé des modifications avant publication. Six autres partis d'opposition, qui ont décliné l'invitation du Président, ont également demandé à ce que la loi de finances soit modifiée avant de rencontrer le Président. Le 18 septembre, les syndicats des transports publics ont organisé une journée de grève nationale pour protester contre le budget national, qui devait entrer en vigueur le 1er octobre.

B. Conditions de sécurité

8. La situation dans l'ensemble sur le plan de la sécurité est restée relativement stable et n'a pas pâti du retrait du contingent de la MINUSTAH et de la réduction de la présence de la Police des Nations Unies. Aucun incident majeur n'a été signalé, malgré quelques tensions persistantes liées à des problèmes socioéconomiques et à des revendications politiques.

9. Les chiffres de la criminalité recueillis par la police nationale et la MINUSTAH du 1er juillet au 30 septembre 2017 ont indiqué une diminution du nombre d'homicides, avec 181 victimes (dont 17 femmes) contre 259 au trimestre précédent, 71 % de ces crimes ayant été commis dans l'agglomération de Port-au-Prince, ce qui confirme les tendances passées. Le nombre de victimes de viol (99 % de femmes) a également baissé pour passer de 139 à 89. Les enlèvements ont augmenté en revanche pour passer de 8 à 12 (dont 7 femmes), pendant la période considérée. La sous-déclaration des infractions et une culture de l'impunité restent généralisées.

10. Au total, on a signalé 162 manifestations publiques, dont 39 (24 %) ont été émaillées de violences (mise en place de barricades, jets de pierres, agressions, fusillades). Ce chiffre représente un recul par rapport aux 264 manifestations recensées au trimestre précédent, dont 73 (28 %) avaient été marquées par des heurts. L'agglomération de Port-au-Prince a été le théâtre de 53 % de ces manifestations, devant le département du Centre (7 %). Dans l'ensemble, ces manifestations étaient de faible importance, chacune ayant rassemblé moins de 1 000 personnes. Dans la grande majorité des cas, notamment plus récemment après l'adoption du budget, les manifestants sont descendus dans la rue pour faire entendre des revendications socioéconomiques (emploi, éducation, infrastructures, coût de la vie, gestion des frontières).

11. La composante police de la Mission a continué d'apporter un soutien opérationnel à la police nationale en établissant 1 587 postes de contrôle communs temporaires, en effectuant 2 032 patrouilles pédestres et 12 468 patrouilles motorisées, et en menant 192 opérations conjointes, dont 127 dans l'agglomération de Port-au-Prince. La composante militaire a conduit 576 opérations, dont 3 patrouilles effectuées en collaboration avec des éléments de la police nationale et de la composante police de la MINUSTAH.

C. Police nationale d'Haïti

12. La Police nationale d'Haïti a continué d'accroître ses capacités afin de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens du pays. La vingt-huitième promotion de l'école de police, qui compte 1 029 élèves (dont 127 femmes), a poursuivi la formation élémentaire de sept mois commencée en mai. À la remise des diplômes en décembre, les effectifs de la police nationale se monteront à environ 15 000 agents (dont 9,5 % de femmes), soit une densité policière de 1,36 policier pour 1 000 habitants. Ces chiffres restent inférieurs à l'objectif du plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2018, à savoir 18 000 agents, un taux de 1,51 agent pour 1 000 habitants et 12 % de femmes. Le recrutement des 1 000 élèves de la vingt-neuvième promotion s'est poursuivi avec la réalisation des examens physiques et médicaux. Les activités de construction, de remise en état et d'amélioration des infrastructures de la police nationale sont en cours (74 projets de construction et 38 projets de fourniture de matériel logistique et de meubles), notamment la construction de quatre postes de police dans le département de l'Artibonite et d'un autre dans le département de la Grande-Anse. Au cours de la période considérée, la distribution de kits de maintien de l'ordre et de protection des lieux de crime a été menée à bien et la formation nécessaire a été dispensée.

13. La MINUSTAH a continué de fournir un appui à la police nationale lors des phases de consultation, d'adoption et d'application de son nouveau plan stratégique quinquennal de développement, notamment par la mise en œuvre de nouvelles activités d'encadrement et de conseil élaborées dans le cadre de la stratégie de transition de la Mission vers la MINUJUSTH. La Police des Nations Unies a également poursuivi sa collaboration avec la police nationale afin de renforcer la capacité de cette dernière de traiter les affaires de violence sexuelle et sexiste grâce à un travail de sensibilisation et à un appui technique et financier. Cet appui comprenait notamment une formation aux techniques d'enquête sur les infractions sexuelles, dispensée en collaboration avec le bureau de coordination des équipes de la police nationale chargées des femmes et de la violence sexiste. La Mission a également fourni un appui technique et financier au Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme en vue de l'organisation d'un atelier sur les femmes et l'état de droit.

D. État de droit et droits de l'homme

14. Au cours de la période considérée, la situation n'a guère progressé sur le plan du fonctionnement des institutions judiciaires, en raison principalement des postes vacants à la Cour de cassation et de la grève générale lancée par les magistrats en juillet, qui a paralysé l'activité des tribunaux de première instance du pays jusqu'au 2 août. Le Gouvernement n'ayant pas accédé aux revendications des magistrats, qui demandaient une augmentation des salaires, des programmes de formation et une assurance santé, ces derniers ont reconduit leur mouvement de grève le 22 août. Après une rencontre avec les grévistes, le Sénat a entamé des négociations avec le Gouvernement en vue de parvenir à un accord. Le 24 août, les magistrats ont repris le travail et les audiences pénales ont recommencé.

15. Le 3 août, le Sénat a proposé 11 candidats, sur les 18 requis par la Constitution, afin de pouvoir les 6 sièges vacants à la Cour de cassation (soit 3 candidats par siège). Un nouvel appel à candidatures pour compléter la liste doit encore être lancé. Le 14 août, la Commission justice, sécurité et défense nationale du Sénat a terminé une série d'assises publiques sur les projets de Code pénal et de Code de procédure pénale. Le Sénat a commencé à examiner le projet de loi sur l'assistance légale au

début du mois d'août. Une fois adopté, le texte sera transmis à la chambre basse pour examen. Toutefois, l'Assemblée n'a pas encore annoncé le calendrier ou la procédure d'adoption des projets de loi.

16. En gérant les affaires en temps réel, le parquet de Port-au-Prince a clos 100 des 281 affaires examinées. Entre-temps, les bureaux d'assistance légale des Cayes et de Cap-Haïtien ont traité 1 848 affaires à Port-au-Prince, conduisant à la libération de 1 003 personnes, à la condamnation de 47 autres et à la clôture de 369 dossiers. Ils ont traité 386 affaires de détention provisoire aux Cayes et à Cap-Haïtien et en ont clos 147, ce qui a mené à la libération de 83 personnes. Au 21 août, grâce à un nouveau programme mis en œuvre par le Ministère de la justice et de la sécurité publique pour accélérer les audiences, le tribunal de première instance de Port-au-Prince avait jugé 44 affaires et prononcé 13 condamnations, 7 acquittements et 4 renvois. Également pendant la période considérée, aux Cayes, un bureau spécial du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme chargé des cas de violence sexuelle et sexiste a commencé à instruire 33 affaires.

17. Malgré les progrès susmentionnés, les problèmes de la détention provisoire prolongée et de la surpopulation carcérale ont continué de susciter de graves inquiétudes sur plan des droits de l'homme. Au 11 septembre, les prisons haïtiennes comptaient 11 544 détenus, dont 394 femmes ainsi que 307 mineurs de sexe masculin et 20 de sexe féminin. Parmi ces prisonniers, 74 % attendaient d'être jugés, ce qui représente une augmentation de 3 % depuis la publication de mon précédent rapport. Les décès en détention étaient passés à 158 au 25 septembre, contre 113 en 2016. Le premier rapport de la commission présidentielle d'enquête sur la situation carcérale a été présenté au Président. Les recommandations formulées par la commission n'ont pas encore été mises en œuvre.

18. Le programme intérimaire conjoint sur l'état de droit de la MINUSTAH et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'appuyer des activités essentielles au renforcement de l'état de droit en Haïti, notamment en aidant à la mise au point définitive du plan stratégique du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour 2017-2019 et à l'élaboration d'un projet de loi organique sur la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et d'un projet de loi sur l'administration pénitentiaire. En outre, la MINUSTAH a financé la tenue de 18 ateliers de formation nationaux sur la gestion de la sécurité à l'intention des agents pénitentiaires, l'élaboration de plans d'urgence en cas d'incident de sécurité majeur, l'archivage des dossiers judiciaires du tribunal de première instance de Port-au-Prince afin de conserver des informations juridiques essentielles à la lutte contre la corruption, la formation aux techniques de maintien de l'ordre de 200 agents de la Police nationale d'Haïti et la fourniture d'équipement.

19. Dans le domaine pénitentiaire, la MINUSTAH a continué d'appuyer diverses activités : mise en œuvre du plan stratégique de développement de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 en établissant des projets de plan d'action; application de 15 directives, notamment sur des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la santé mentale; élaboration d'une feuille de route visant à améliorer les services de santé dans les prisons; réalisation d'une étude sur les décès en prison. En collaboration avec d'autres parties prenantes, la MINUSTAH a financé l'application de mesures d'assainissement et d'hygiène pour contenir l'épidémie de choléra dans les prisons haïtiennes et appuyé deux campagnes de vaccination anticholérique à l'intention de 3 314 détenus de la prison civile de Port-au-Prince tout en facilitant des consultations pour veiller à l'efficacité des procédures visant à prévenir les crises sanitaires similaires et à y répondre de manière adéquate.

20. Dans le cadre de son programme de lutte contre les violences au sein de la collectivité, la MINUSTAH a continué d'appuyer les jeunes des communautés vulnérables où la violence des bandes organisées est omniprésente, notamment en aidant à la réinsertion sociale de 80 jeunes (dont 10 filles). Elle a également mené des activités de sensibilisation à la consolidation de la paix, au civisme, à l'esprit de décision, à la problématique hommes-femmes, ainsi qu'à la prévention et à l'atténuation des conflits. Elle a en outre financé des formations professionnelles et des activités génératrices de revenus. Au cours de la période considérée, 87 711 personnes ont bénéficié du programme de lutte contre les violences dans le cadre de 31 projets dont le montant total, au 30 septembre, était de 5 millions de dollars avant réalisation.

21. La MINUSTAH a continué de recommander que des enquêtes systématiques soient menées sur l'usage de la force et des armes à feu par les agents de la police nationale. Les discriminations fondées sur la classe sociale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et le sexe restent répandues, notamment dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre, ce qui entraîne un traitement inégal devant la loi des groupes vulnérables. Les organisations de la société civile haïtienne, les partenaires internationaux et la MINUSTAH se sont inquiétés des conséquences pour les droits de l'homme de deux projets de loi adoptés par le Sénat le 30 juin et le 1er août sur les bonnes mœurs et le mariage, dont les dispositions semblent viser les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués et d'autres minorités. Le Gouvernement n'a pas encore confié le portefeuille des droits de l'homme à un ministère particulier ni nommé le nouveau Protecteur du citoyen, alors même que l'Assemblée a communiqué au Président les noms de trois candidats présélectionnés. L'impunité des violations actuelles et des violations les plus graves commises par le passé reste de mise : aucune avancée n'a été enregistrée concernant Jean-Claude Duvalier et Jean Léopold Dominique, deux dossiers judiciaires emblématiques.

E. Action humanitaire et développement

22. Haïti continue de connaître des problèmes multiples sur le plan du développement, qui exigent la mise en place de réformes structurelles pour veiller à ce que les institutions nationales puissent répondre efficacement aux besoins essentiels des habitants et pour renforcer leur capacité de résistance aux crises humanitaires récurrentes.

23. Si les ouragans Irma et Maria qui ont survolé le nord d'Haïti les 7 et 21 septembre n'ont pas entraîné de dégâts majeurs, le pays continue d'être vulnérable aux phénomènes naturels. Les problèmes de développement à long terme se manifestent au niveau des failles systémiques, comme la persistance des inégalités verticales et horizontales, l'absence d'accès à l'eau et à l'assainissement, l'insuffisance des investissements dans les soins de santé et l'éducation et l'imprévisibilité de l'approvisionnement en électricité. Le Gouvernement prend de plus en plus les rênes en matière de développement, comme le montrent le programme susmentionné « Caravane du changement » et les investissements destinés à renforcer les structures économiques et sociales.

24. Le Plan d'aide humanitaire pour Haïti (2017-2018) n'a même pas été financé à hauteur de 20 % en ce qui concerne la première année, seuls 57 millions de dollars ayant été obtenus par rapport au montant demandé de 291,5 millions, afin d'acheminer une aide d'urgence à 2,4 millions de personnes vulnérables. La vaste majorité de l'aide a porté sur des mesures visant à réduire l'insécurité alimentaire et à fournir un hébergement ainsi que des articles non alimentaires.

25. La lutte contre le choléra se poursuit et le nombre de cas suspect a baissé en conséquence. Du 1er janvier au 2 septembre, le Ministère de la santé publique et de la population a signalé 9 277 cas suspects de choléra contre 25 276 pour la même période en 2016 et le taux de mortalité a baissé de 57 % (245 décès en 2016). On déplore néanmoins 105 décès. Le 10 août, le Premier Ministre haïtien, Jack Guy Lafontant, et ma Représentante spéciale pour Haïti ont coprésidé la huitième réunion du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra. Le Premier Ministre a reconduit le plan décennal d'élimination du choléra en Haïti, qui est le pilier de la nouvelle politique du Gouvernement, et réaffirmé sa volonté de poursuivre son action avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux à cette fin. Le Gouvernement et ses partenaires ont également accepté une évaluation de l'exécution du plan à moyen terme pour 2016-2018 en vue de classer par ordre de priorité les interventions à court et moyen terme et de formuler une stratégie de financement réaliste. L'Envoyée spéciale pour Haïti dirige l'action menée pour garantir les fonds requis en vue de la mise en œuvre du plan national ainsi que de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies, qui seront essentiels pour assurer la constance des progrès et enrayer la propagation de la maladie. Le financement des équipes d'intervention rapide, qui risque de tarir d'ici à la fin de l'année, demeure particulièrement préoccupant.

26. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'ONU, un projet pilote communautaire est en cours à Mirebalais et comprend notamment l'exécution de projets communautaires recensés au moyen d'un processus consultatif avec la participation de représentants locaux, de dirigeants, de notables ainsi que celle de familles touchées par le choléra et d'autres groupes vulnérables.

27. Faisant fond sur la baisse du nombre d'infections à VIH nouvelles et de décès imputables au sida, le Ministère de la santé publique et de la population a approuvé le plan stratégique national plurisectoriel 2018-2023 de lutte contre le VIH/sida, élaboré grâce au programme national de lutte contre cette maladie, en concertation avec des partenaires nationaux et internationaux. Le plan a pour objectif l'élimination du VIH en Haïti d'ici à 2030.

28. Au 3 août, l'Organisation internationale pour les migrations avait recensé 215 121 personnes qui étaient retournées de la République dominicaine depuis juin 2015. Elles continueront probablement d'avoir besoin d'une aide pour déterminer leur statut juridique. Depuis le séisme de 2010, 37 867 personnes déplacées se trouvent dans 27 camps sans avoir accès à des solutions durables.

29. La croissance économique réelle est anémique, l'inflation a atteint un taux à deux chiffres pour passer à 15,6 % en juillet 2017. Néanmoins, la gourde haïtienne s'est appréciée pour la première fois depuis janvier 2011, notamment grâce à la stabilité politique en cours. L'augmentation des dépenses d'investissement, notamment celles liées à la « Caravane du changement », indique un changement de politique visant à créer une marge de manœuvre budgétaire en vue de dépenses prioritaires au moyen de l'élimination des subventions aux combustibles et la rationalisation des dépenses relatives aux biens et services. Malgré des contraintes financières évidentes, les partenaires du développement ont préconisé l'affectation de montants importants aux secteurs sociaux et susceptibles de favoriser la croissance. Les emprunts sur le marché intérieur et le recours à des conditions non concessionnelles sont des facteurs qui peuvent mettre en péril la stabilité macroéconomique nécessaire à la poursuite du renforcement des institutions et de la promotion de la croissance. La restructuration de la compagnie publique d'électricité exploitée à perte, en vue d'éliminer les transferts faits par les autorités pour couvrir le déficit de cette dernière, créerait une marge de manœuvre budgétaire afin d'accroître les investissements dans les infrastructures, la santé et l'éducation.

30. Les consultations entre le Gouvernement et les partenaires de développement ont commencé en vue d'une initiative conjointe visant à favoriser l'efficacité de l'aide. Le 1[er] septembre, le Gouvernement a annoncé que 257 organisations non gouvernementales étaient frappées par une interdiction d'exercer leurs activités en Haïti pour non-conformité avec les réglementations officielles, y compris la non-fourniture de rapports périodiques au Gouvernement. L'équipe de pays des Nations Unies élabore le plan de travail conjoint avec les interlocuteurs nationaux à la suite de la signature, le 29 juin, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021. Le Cadre a été harmonisé avec la stratégie nationale de développement et le programme du Gouvernement et il établit comme priorités la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi; l'accès à des services sociaux de base de qualité et le recours à ces services; l'égalité des sexes et la protection; la résilience; et l'amélioration de la gouvernance. L'équipe de pays fournit également un soutien à la nationalisation des objectifs de développement durable. Bien que le processus doive acquérir une certaine dynamique, on s'attend que d'ici à 2017, une analyse intégrée rapide et une mission conjointe sur la rationalisation et l'accélération des politiques et l'appui fourni à cet égard permette l'élaboration par le Gouvernement d'un plan de route en vue de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

31. Au 22 août, la MINUSTAH avait décaissé 2 999 394,32 dollars des 3 millions de dollars alloués aux projets à effet rapide au titre du budget de l'exercice 2016/2017, exécutant 58 projets prévus, dont avaient bénéficié 2 150 592 personnes, y compris 1 107 908 femmes. Les projets portaient essentiellement sur l'état de droit, la bonne gouvernance, l'infrastructure publique et l'approvisionnement en eau potable pour prévenir les maladies transmises par l'eau, notamment le choléra.

III. Transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

32. En application de la résolution 2350 (2017) et pour veiller à ce que les besoins résiduels du pays en matière de stabilisation soient satisfaits, la MINUSTAH a poursuivi l'exécution de son plan de retrait global et de son plan de transition conjoint avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer le transfert sans heurt des actifs et des tâches à la MINUJUSTH, aux autorités haïtiennes, à l'équipe de pays et aux autres partenaires, d'ici la liquidation de la mission, le 15 octobre.

33. Les volets essentiels du mandat dont s'occupe la MINUSTAH, y compris la fonction de bons offices et l'engagement ciblé dans les domaines de l'état de droit, des réformes de la justice, de la formation de la police et des droits de l'homme, seront transférés à la MINUJUSTH, tandis que l'appui de l'ONU dans les domaines de la gouvernance sera fourni par l'équipe de pays, lorsque les ressources le permettront. Dans les domaines de l'état de droit, le programme intérimaire conjoint sur l'état de droit continue d'être la clef de voûte de la procédure de transition, plusieurs organismes, fonds et programmes menant des activités en vue de préparer la voie à la mise en place d'institutions et au renforcement des capacités à long terme. La MINUJUSTH travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays afin d'assurer le transfert des tâches nécessaires à la poursuite de la réforme de l'état de droit. D'autres activités comme la gestion des frontières et les fonctions spécialisées de la police ont été transférées aux autorités nationales.

34. Tout au long de la période considérée, ma Représentante spéciale et d'autres membres de l'équipe dirigeante de la Mission ont tenu des consultations avec les chefs d'État et de gouvernement sur la procédure de transition et se sont rendus dans toutes les capitales régionales pour informer les autorités locales, les partis

politiques et la société civile des changements survenus par rapport à la présence de l'ONU dans le pays. Ces contacts avec bon nombre d'acteurs sur les plans national et international ont été complétés par une stratégie de communication publique qui a recouru dans une large mesure à la Radio MINUSTAH FM ainsi qu'aux médias sociaux; à des interventions dans les médias de la part de l'équipe dirigeante; à la publication d'articles dans les médias haïtiens et à des activités ciblées en matière de sensibilisation.

A. Composante militaire

35. La MINUSTAH a poursuivi l'exécution du retrait militaire successif, conformément au plan convenu et en coordination étroite avec les composantes appui et police de la Mission et la police nationale. Le contingent philippin a cessé ses opérations le 15 juillet et a été rapatrié pendant la première quinzaine du mois d'août; l'hôpital militaire argentin a cessé ses opérations le 15 août après le rapatriement de son personnel. Le bataillon brésilien d'infanterie et deux compagnies de génie du Brésil et du Paraguay ont cessé leurs opérations le 10 septembre – réactivées à titre provisoire lors du passage de l'ouragan Irma – avant d'être rapatriés. L'unité d'aviation bangladaise, la dernière unité militaire encore opérationnelle, a cessé ses opérations le 20 septembre. Tous les éléments militaires avaient été rapatriés au 15 octobre.

36. Au 5 octobre, la MINUSTAH aura retiré un total de 2 147 membres du personnel militaire depuis l'adoption de la résolution 2350 (2017); les 195 soldats restants, y compris 26 officiers d'état-major, cesseront les opérations militaires le 7 octobre et seront rapatriés d'ici au 15 octobre. Au cours de la période de réduction des effectifs, les unités de génie de la composante militaire ont participé activement à la fermeture et à la remise en état des camps tandis que les troupes assuraient la sécurité en vue de la fermeture et du transfert des camps au Gouvernement et aux propriétaires de biens privés respectifs.

B. Composante de police

37. La MINUSTAH a poursuivi la réduction de la composante de police et achevé le retrait de quatre unités de police constituées le 18 août, après que les opérations ont cessé et qu'ont été rapatriées les unités de police constituées du Bangladesh (unité 2), du Pakistan, de la Jordanie (unité 1) et de l'Inde (unité 3), ce qui a permis d'atteindre l'objectif autorisé de sept unités de police constituées, avec 980 soldats pour la MINUJUSTH. En prévision de la création de la nouvelle mission, trois unités de police constituées sont déployées actuellement dans le département de l'Ouest et quatre dans les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse, des Nippes et du Nord, où elles continuent de fournir un appui opérationnel à la police nationale dans les domaines où leur présence reste faible.

38. En parallèle, le nombre de policiers hors unités constituées continue d'être réduit. D'ici la fermeture de la Mission, 477 policiers hors unités constituées auront été rapatriés pour atteindre l'effectif de 274 policiers déployés dans les 10 départements du pays, dans le cadre de l'application d'un nouveau programme de mentorat et de conseil, qui cible les cadres supérieurs et moyens de la Police nationale d'Haïti et a été mis en place en étroite consultation avec les chefs de la police nationale. L'examen en cours et la mise en place de la démarche relative à la formation de la police aideront au renforcement des capacités des officiers supérieurs et à la promotion de leur professionnalisation, conformément aux priorités du plan stratégique 2017-2021.

C. Composante civile

39. La MINUSTAH a continué d'appliquer son plan de réduction des effectifs de la composante civile tout en recentrant son mandat sur le transfert des volets essentiels à la MINUJUSTH, y compris les fonctions de bons offices, l'état de droit, les droits de l'homme et l'appui à la formation de la police, ainsi que les capacités d'appui suffisantes pour faciliter la fermeture de la mission. Conformément à un plan de réduction progressive des effectifs de la composante civile, 621 membres du personnel de la Mission avaient cessé leur service de juin à septembre, tandis que les 611 restants le feront d'ici au 15 octobre.

40. La Mission a également poursuivi la réduction de son empreinte physique et fermé 27 sites depuis la publication de mon précédent rapport. Cela comprend 16 locaux partagés qui ont été transférés à la police nationale et 5 camps d'unités de police constituées, qui ont fermé à la suite du rapatriement de 4 unités de police constituées et du transfert de l'unité de police constituée népalaise, dans le département du Nord, de Cap-Haïtien à Quartier-Morin. Six sites doivent être fermés d'ici au 15 octobre et 29 camps seront transférés à la MINUJUSTH, y compris 13 locaux partagés avec la police. Trois nouveaux locaux partagés avec la police ont été établis et il est prévu d'en créer un quatrième. Deux installations doivent fermer au cours de la période du 16 octobre au 31 décembre 2017. Conformément à son plan de cession des actifs, la MINUSTAH a recensé 7 880 actifs à transférer à la MINUJUSTH ainsi que des actifs ayant fait l'objet de dons d'une valeur de près de 70 millions de dollars.

41. Deux hélicoptères commerciaux sont arrivés dans la zone de la Mission le 11 septembre, remplaçant les moyens militaires aériens fournis par le Bangladesh. Depuis que l'hôpital militaire argentin a cessé ses activités le 15 août, les services médicaux de niveau I et II sont assurés par le dispensaire de l'ONU et des hôpitaux locaux, respectivement, tandis qu'un hôpital de niveau III à Saint-Domingue est prêt à recevoir les évacuations médicales effectuées par l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne qui a été mise en place au titre d'un contrat commercial.

IV. Bilan de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

42. Créée le 30 avril 2004 par la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité avec un mandat de stabilisation visant à instaurer un climat sûr et stable, au sein duquel les processus politique et constitutionnel pourraient se dérouler en Haïti, la MINUSTAH s'est lancée dans une entreprise commune avec les autorités haïtiennes pour jeter les bases d'une stabilité durable et d'un avenir meilleur pour le pays.

43. À cette époque, Haïti était dans un état d'instabilité profonde et de violence politique généralisée. Le pouvoir exécutif était détenu par une direction provisoire, l'Assemblée ne se réunissait pas et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'avait pas encore été établi. L'autorité de l'État se limitait à certains secteurs de la capitale, Port-au-Prince, un climat d'anarchie et d'impunité régnait et les violations des droits de l'homme étaient légion, y compris la violence sexuelle contre les femmes et les filles. Une force de police nationale faible n'était pas en mesure de répondre effectivement aux menaces posées par des bandes armées dans les taudis urbains, y compris des enlèvements qui étaient au nombre de 722 en 2006.

44. Malgré ces nombreux revers et problèmes, y compris la catastrophe suscitée par le séisme de janvier 2010 et au moins six ouragans majeurs, des progrès appréciables ont été accomplis et aujourd'hui, le peuple haïtien jouit d'un niveau

considérable de sécurité et une plus grande stabilité. Treize années après l'arrivée de la MINUSTAH, la violence politique a considérablement diminué et les menaces immédiates posées par les bandes armées, ancrées dans des clivages sociaux et politiques, ont considérablement reflué. Grâce à une assistance électorale, trois passations de pouvoir ont eu lieu, y compris d'un Président démocratiquement élu à un Président de l'opposition en 2011 et au Président Moïse en février 2017. Les trois branches du pouvoir sont à présent largement opérationnelles. Les conseils municipaux sont en place et l'établissement de structures démocratiques au niveau de la section communale, la plus petite unité territoriale en Haïti, dénote de véritables progrès, bien que les élections indirectes soient actuellement au point mort. Des dispositions constitutionnelles ont été adoptées pour rendre la gouvernance plus inclusive, grâce à l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique par un système de quota. Dans le même temps, seules trois femmes ont été élues à la Chambre des députés (chambre basse) et une au Sénat (chambre haute), il faut donc des mesures plus contraignantes pour en garantir l'application.

45. La Police nationale d'Haïti a renforcé considérablement ses effectifs. En septembre 2017, la force comptait au total 14 000 agents, dont 9,5 % de femmes, et avait donc doublé son ratio par rapport à la population, avec 1,3 agent pour 1 000 habitants, contre 6 300 agents en 2004, dont 5,6 % de femmes, et 0,6 agent pour 1 000 habitants. Par ailleurs, la force a gagné en efficacité en ce qui concerne la planification et l'exécution d'opérations complexes, y compris la sécurité durant la période électorale et la maîtrise des foules, tout en s'acquittant dans le même temps de tâches quotidiennes visant à lutter contre la criminalité et à maintenir l'ordre public de façon plus efficace. Récemment, la composante de police de la Mission a collaboré étroitement pour aider la police nationale à élaborer et lancer son dernier plan de développement stratégique (2017-2021), qui porte plus particulièrement sur le perfectionnement professionnel, y compris grâce à l'amélioration de la gestion et du contrôle internes et à l'extension de sa couverture géographique.

46. Le rétablissement et le maintien de l'état de droit, notamment par la promotion et la protection des droits de l'homme, ont constitué un élément clef des activités de la Mission au fil des ans. Des progrès ont été accomplis au niveau d'institutions de contrôle essentielles comme l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et l'Office de protection du citoyen, qui a été accrédité en décembre 2013 au statut A en tant qu'institut national de défense des droits de l'homme par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. Des mesures ont été prises également pour faire avancer des réformes législatives indispensables, notamment pour ce qui est d'un code pénal, d'un code de procédure pénale et d'une loi pénitentiaire, qui attendent d'être adoptés par l'Assemblée. Au sujet de l'indépendance du pouvoir judiciaire, trois lois adoptées en 2007 ont joué un rôle capital dans l'administration et la réglementation du système judiciaire, ce qui a débouché sur l'ouverture de l'École de la magistrature et le premier et seul tribunal pour mineurs à ce jour hors de la capitale en 2009; et l'établissement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en 2012, ce qui nécessitera un appui considérable en permanence pour l'aider à jouer pleinement son rôle comme garant d'un système judiciaire impartial et indépendant.

47. En 2008, la MINUSTAH a aidé le Gouvernement à prendre la première mesure pour établir un bureau d'assistance juridique à Cité Soleil afin d'ouvrir l'accès à la justice. Trois ans plus tard, 20 bureaux d'assistance juridique appuyés par la MINUSTAH et d'autres partenaires ont été créés dans tout le pays pour combler les principales lacunes sur le plan de l'accès à la justice de la large majorité des Haïtiens. Aujourd'hui, un projet de loi sur l'assistance juridique a été soumis à l'Assemblée. Une fois qu'il sera adopté, il institutionnalisera cette aide dans le cadre d'une réforme de justice plus large. Depuis 2014, grâce à un programme de

juridiction modèle, la MINUSTAH a axé son soutien sur le système de justice dans les trois villes principales du pays, Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, appuyant la fourniture d'une assistance juridique aux personnes qui sont en détention provisoire prolongée, réduisant de 37 % le nombre de personnes détenues depuis plus de deux ans.

48. Depuis 2004, la MINUSTAH a aidé le Gouvernement à mettre en place les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, comme l'Examen périodique universel et l'établissement de comités qui supervisent l'application de traités précis, telle la Convention relative aux droits de l'enfant. La Mission a aidé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à renforcer leurs mécanismes internes respectifs en vue des enquêtes sur les violations présumées des droits de l'homme, commises par des policiers et des juges. Par ailleurs, elle a aidé l'Office de protection du citoyen à renforcer ses capacités d'enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme. Enfin, la MINUSTAH a aidé les organisations de la société civile à renforcer leurs capacités d'agir comme garantes du respect des droits fondamentaux au regard du droit haïtien ainsi que des mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme.

49. Le programme de réduction des violences au sein de la collectivité, introduit par la Mission en 2009, constitue une démarche historique concernant l'appui apporté par l'ONU à Haïti et sert de modèle à d'autres opérations de maintien de la paix. À la suite de l'appui fourni par le personnel en tenue de la Mission pour dissuader la violence en bande, le programme a visé les bidonvilles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Port-au-Prince, dans des secteurs qui étaient historiquement politisés ou sous l'influence d'éléments du crime organisé. Ces projets au sein des collectivités, qui visent à jeter les bases sociales de la paix et à lutter contre la dynamique des bandes et la criminalité, ont touché plus de 6 millions de Haïtiens, y compris 3,8 millions de femmes, et cherché à régler les questions de chômage élevé chez les jeunes, d'infrastructures déplorables, de la fragilité des institutions de sécurité et de l'accès limité à la justice.

50. La MINUSTAH a exécuté ces 13 dernières années dans le cadre de son mandat 1 788 projets à effet rapide, conformément à son mandat et aux priorités recensées par les autorités et la société civile; ils portaient principalement sur l'état de droit, la bonne gouvernance, les infrastructures publiques, les activités rémunératrices, la protection de l'environnement et la fourniture d'eau potable pour empêcher les maladies transmises par l'eau, y compris le choléra. Quelque 7 millions de personnes en ont bénéficié directement, dont 3,7 millions de femmes, pour un montant total de 49 590 822 dollars.

51. Accompagnant Haïti et appuyant étroitement son action de stabilisation pour ce qui est d'aider l'État à étendre son autorité, notamment dans les centres urbains contrôlés par les bandes, à renforcer ses institutions et à développer et professionnaliser la police nationale, mes représentants spéciaux ont constamment cherché à promouvoir le dialogue comme méthode de règlement pacifique pour aider à désamorcer les tensions entre des éléments politiques rivaux, qui ont souvent entravé le progrès dans le développement du pays sur les plans politique et démocratique. En multipliant les contacts avec les autorités haïtiennes, les partis politiques, les parlementaires, les représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi qu'avec les organisations de femmes, ils ont constamment plaidé en faveur d'un consensus national pour faire foisonner une culture démocratique politique et renforcer le soutien en faveur d'une vision commune pour le pays. Durant le mandat de ma Représentante spéciale actuelle, trois processus de dialogue se sont déroulés. Ils ont aidé à instaurer les conditions propices à l'aboutissement du

cycle électoral, ce qui a créé une ouverture pour régler les problèmes immenses auxquels le pays continue de faire face.

52. Mis à part ces réalisations nettes, les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, évoquées au paragraphe 58 ci-après et l'épidémie de choléra, qui a fait plus de 9 600 morts depuis 2010, continuent de jeter une ombre sur les liens entre l'ONU et le peuple haïtien. Je partage les profonds regrets exprimés par mon prédécesseur pour les terribles souffrances endurées par le peuple haïtien à la suite de l'épidémie. L'ONU a une responsabilité morale à l'égard des victimes et un soutien à apporter pour enrayer la propagation de l'épidémie et mettre en place des systèmes sains d'eau, d'assainissement et de santé. À cette fin, je réaffirme ma volonté d'aborder la question grâce à la nouvelle stratégie de l'ONU.

V. Planification de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

53. La planification de la création de la MINUJUSTH est bien engagée, dans le respect des critères que le Conseil de sécurité a définis dans sa résolution 2350 (2017) et conformément aux objectifs stratégiques et au cadre conceptuel que j'ai exposés en détail dans mon précédent rapport. Créée en septembre, l'équipe préparatoire est composée des 15 postes des services organiques et d'appui de la future mission et comprend mon Représentant spécial adjoint, Mamadou Diallo (Guinée), qui exercera également les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et de Représentant résident du PNUD. Cette équipe s'emploie actuellement à faire en sorte que la MINUJUSTH soit opérationnelle dès le premier jour de son mandat, notamment en collaborant avec la MINUSTAH sur le terrain en vue d'assurer une transition sans heurt. Elle s'efforce également de préparer la montée en puissance de la Mission sur les plans politique et opérationnel.

54. À cet égard, je souligne qu'il importe de signer un accord sur le statut des forces pour la MINUJUSTH avant le 16 octobre. Comme le veut l'usage, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a, par une lettre adressée en mon nom au Ministre des affaires étrangères d'Haïti le 11 août 2017, proposé que l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement haïtien concernant le statut de la MINUSTAH s'applique *mutatis mutandis* à la MINUJUSTH.

55. Les effectifs envisagés sont de 351 civils, dont 160 agents recrutés sur le plan international, 185 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies, sous réserve de l'approbation par les organes délibérants du budget total de la nouvelle Mission pour l'exercice 2017/18. Toutes les composantes civiles – services organiques, appui et sécurité – seront implantées sur deux sites principaux à Port-au-Prince et dotées des moyens de mobilité nécessaires pour pourvoir aux besoins des 10 départements du pays. Conformément à la stratégie en matière de ressources humaines qui prévoit que le personnel civil recruté sur le plan international soit sélectionné à partir de fichiers et que le personnel civil recruté sur le plan national le soit au moyen d'une procédure concurrentielle analogue, le recrutement s'est accéléré pour permettre le déploiement de la MINUJUSTH en plusieurs vagues progressives. Les premiers effectifs doivent être sur le terrain le 16 octobre pour assurer la bonne continuité des opérations. L'ensemble des effectifs de la Mission sera déployé avant la fin de 2017.

56. La composante police a atteint les niveaux et le positionnement prévus pour la MINUJUSTH en septembre et sera prête et opérationnelle le 16 octobre. Les

policiers hors unités constituées et quelques experts de la police civile recrutés sur contrat partageront les locaux de la Police nationale d'Haïti dans 17 postes de la capitale et dans les quartiers généraux administratifs départementaux. Sur les sept unités de police constituées, dont une dotée de moyens d'intervention rapprochée, trois seront basées à Port-au-Prince (département de l'Ouest) et quatre dans les départements du Nord, de l'Artibonite, des Nippes et de la Grande-Anse, tandis que 38 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement seront affectés dans 18 prisons et 4 centres de détention de la police. Des dispositions ont été prises pour que la Mission ait les moyens aériens nécessaires au déploiement rapide de forces de sécurité aux côtés de la police nationale dans tout le pays et puisse protéger les civils ainsi que le personnel et les biens de l'Organisation dans la limite de ses capacités et de ses zones de déploiement. Si les transports aériens sont actuellement assurés par deux hélicoptères commerciaux, le Département des opérations de maintien de la paix a également demandé aux États Membres de fournir des hélicoptères de police plus adaptés pour le transport d'agents armés et de matériels de contrôle des foules aux fins d'un déploiement dans les situations d'urgence.

57. Le Département de la sûreté et de la sécurité a collaboré avec le responsable désigné de la MINUSTAH et l'équipe des pays des Nations Unies pour ramener de cinq à deux le nombre de zones de sécurité géographiques au regard de la nouvelle empreinte de la Mission et de l'équipe de pays. Il est ainsi possible de répondre de façon plus centralisée aux besoins du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans le pays. À cet égard, le recours aux équipes mobiles de sécurité chargées de favoriser les activités de la MINUJUSTH sera intégré dans la structure de sécurité de la nouvelle Mission et des mécanismes de coordination avec les services de sécurité haïtiens sont également en cours d'élaboration.

VI. Déontologie et discipline

58. En application des recommandations formulées dans mon rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » en date du 28 février 2017 (A/71/818 et Corr.1 et Add.1.), la Mission a nommé un défenseur des droits des victimes, fonction qui sera transférée à la MINUJUSTH, et a encore renforcé son soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en collaboration avec l'équipe de pays. Les besoins de ces victimes sont une préoccupation majeure de l'Organisation, qui renforce les mesures prises pour veiller à ce qu'elles reçoivent tout le soutien nécessaire. C'est notamment dans ce cadre que mon prédécesseur a mis en place le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes en 2016 et que j'ai moi-même nommé Jane Connors (Australie) au poste de Défenseur des droits des victimes, nouvellement créé. La Mission s'emploie à appliquer pleinement ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des autres comportements répréhensibles et le nombre de cas a considérablement diminué ces sept dernières années. L'Organisation des Nations Unies regrette profondément les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se sont produits durant le déploiement de la MINUSTAH et est fermement déterminée à en soutenir les victimes.

VII. Aspects financiers

59. Par sa résolution 71/302, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre du maintien de la Mission, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 90,0 millions de dollars.

60. Au 20 septembre 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevait à 119,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 4 095,5 millions de dollars.

61. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été opéré pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations et recommandations

62. L'appui apporté par la MINUSTAH au Gouvernement et au peuple haïtiens a permis de renforcer et dans certains cas de mettre en place les institutions de l'État, qui sont indispensables au bon fonctionnement du système politique et constitutionnel du pays. Il est essentiel qu'Haïti tire pleinement parti des possibilités ouvertes par la relative stabilité pour promouvoir le dialogue sur les mesures supplémentaires devant être mises en place pour enraciner les progrès en matière de sécurité et de stabilité enregistrés au cours des dernières années, renforcer la cohésion sociale et politique et consolider réellement les institutions nationales afin de les mettre en mesure de répondre aux besoins du peuple haïtien.

63. À cet égard, les mesures prises par l'Assemblée et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour établir le Conseil électoral permanent sont encourageantes. Il est désormais nécessaire de prendre des dispositions similaires pour mettre sur pied le Conseil constitutionnel. Il importe que, tout en respectant leur indépendance respective, les trois pouvoirs publics collaborent, de manière transparente et inclusive, à la mise en place rapide de ces institutions. La MINUJUSTH se tient prête à apporter son concours à la consolidation de la stabilité du pays. J'invite également les autorités haïtiennes à organiser rapidement les élections indirectes afin d'élargir la participation des citoyens aux décisions importantes, en particulier dans le domaine de l'état de droit, et, partant, à la stabilité et au développement à long terme du pays.

64. Je note que le Président Moïse continue d'appeler à l'union nationale et promet de mener des réformes institutionnelles et qu'il a mis en place un certain nombre de commissions présidentielles composées de représentants de divers secteurs de la société pour résoudre certains grands problèmes auxquels se heurte le pays. J'espère que ces commissions peuvent véritablement concourir au dialogue national tant attendu. Je relève également qu'une grande partie de la société haïtienne réclame des réformes pour simplifier le cycle électoral, créer un conseil électoral permanent et renforcer les organes de contrôle juridique, en vue de stabiliser les institutions démocratiques et de réformer la gouvernance du pays. Dans ce contexte, j'encourage le Président et l'Assemblée à rechercher les moyens les plus efficaces et les plus rapides d'entamer un dialogue national inclusif. Un tel dialogue suppose que tous les acteurs – institutions de l'État, partis politiques, secteur privé, société civile – se mobilisent pour définir un programme tourné vers l'avenir permettant d'accomplir des avancées tangibles sur la voie de la stabilité et du développement à long terme du pays.

65. Je me réjouis de l'initiative prise par le Sénat d'inviter des membres de la société civile et des spécialistes du monde judiciaire à participer à des assises sur le projet de code pénal et le projet de code de procédure pénale avant l'adoption de ces textes par l'Assemblée. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de mener à bien ces réformes législatives cruciales qui ont été trop longtemps différées. J'invite les

deux chambres à s'entendre sur une stratégie efficace et sur un calendrier réaliste afin que ces projets de loi soient examinés et adoptés dans les meilleurs délais. J'attends avec intérêt le vote par la chambre basse du projet de loi sur l'assistance légale qui a déjà été adopté par le Sénat et qui prévoit l'institution d'un mécanisme de coordination indispensable pour réduire les cas de détention préventive prolongée. Ensemble, toutes ces mesures devraient avoir une incidence positive, longtemps attendue, sur le système judiciaire.

66. Après le non-renouvellement du mandat de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti, je note que le nouveau Protecteur du citoyen n'a pas encore été nommé et j'invite les autorités haïtiennes à accélérer la désignation de la personne devant diriger cette autorité indépendante importante. Si je me félicite qu'Haïti poursuive sa collaboration avec les mécanismes internationaux, notamment les organes conventionnels et les titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, j'encourage les autorités haïtiennes, l'institution nationale de protection des droits de l'homme et la société civile à coopérer utilement avec la composante des droits de l'homme de la MINUJUSTH en vue de renforcer la promotion et la protection de droits en Haïti, notamment par la lutte contre l'impunité.

67. Davantage doit être fait pour la protection et la promotion des droits des femmes, domaine qui demeure une source de préoccupation. Le manque de perspectives socioéconomiques, les carences institutionnelles, la récurrence des violences sexuelles et sexistes et l'absence de volonté politique continueront de faire obstacle à l'autonomisation des femmes et à leur pleine participation aux décisions relatives à l'avenir du pays. Alors que les femmes constituent 52 % de la population, leur représentation au sein des institutions exécutives, législatives et judiciaires est inférieure aux prévisions de la Constitution. Il est essentiel que les autorités haïtiennes prennent des mesures contraignantes pour faire respecter le quota minimum de 30 % de femmes dans la vie publique. L'élection de plus de 30 % de femmes aux conseils municipaux et aux assemblées municipales constitue un socle solide sur lequel bâtir la participation future des femmes à l'échelon national. L'adoption et la promulgation du projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tout comme la mise en œuvre de la politique nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2034) et du plan d'action national sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2017-2021), sont également nécessaires pour renforcer la promotion de l'autonomisation des femmes et lutter contre les inégalités entre les sexes.

68. Il est essentiel que le Gouvernement continue d'accorder la priorité au développement institutionnel de la police nationale, à la professionnalisation de ses agents et à la protection de son caractère apolitique. L'attribution de moyens financiers suffisants à la police et à l'administration pénitentiaire témoignera de la détermination du Gouvernement dans ce domaine. Je me félicite de l'adoption du nouveau plan stratégique de développement de la police nationale pour la période 2017-2021. Alors que la MINUJUSTH commence son mandat, je me réjouis à la perspective de concourir à sa bonne mise en œuvre aux côtés du Gouvernement, de la police nationale, de l'administration pénitentiaire et des partenaires internationaux d'Haïti. Pour assurer une transition responsable vers la MINUJUSTH comme l'a demandé le Conseil de sécurité et faciliter le déploiement rapide de la nouvelle Mission et de son personnel, j'invite le Gouvernement haïtien à donner une suite favorable, avant le 16 octobre, à ma proposition d'appliquer *mutatis mutandis* à la MINUJUSTH le statut de la MINUSTAH.

69. Conscient qu'il est nécessaire, pour que le travail de la police soit efficace, non seulement de renforcer les capacités de la police nationale et de l'administration

pénitentiaire mais également de remédier aux insuffisances structurelles dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice, je demande aux partenaires internationaux d'Haïti d'intensifier leur action bilatérale et multilatérale pour aider le Gouvernement haïtien dans ces domaines, notamment par le renforcement de la justice, des autorités indépendantes et de la police nationale en vue de mettre un terme définitif à toutes les formes d'impunité et d'assurer la justice et la sécurité publique pour tous.

70. Je prends note des mesures prises par le Gouvernement haïtien pour reconstituer les forces armées et j'ai entendu les préoccupations et les mises en garde exprimées par les parties prenantes à ce sujet. Il importe que la remobilisation de l'armée s'inscrive dans une logique d'unification nationale et dépasse les intérêts personnels ou partisans, afin que la nouvelle force soit apolitique comme le prévoit la Constitution et bénéficie de la confiance du peuple haïtien. Cette initiative ne doit pas compromettre les efforts déployés et les ressources mobilisées pour renforcer la police nationale ou mettre en œuvre les grandes priorités de développement.

71. Les priorités d'Haïti en matière de sécurité, de politique et de développement ne peuvent être arrêtées que par les autorités nationales et par le peuple haïtien. La MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies devront s'appuyer sur les dirigeants haïtiens pour consolider les progrès réalisés en matière de stabilisation depuis la création de la MINUSTAH et pour renforcer les institutions nationales. Le concours de la communauté internationale et l'appui concerté des États Membres demeureront déterminants. C'est pourquoi je demande aux partenaires internationaux d'Haïti de continuer à optimiser leur appui afin d'aider le pays à pleinement saisir cette occasion pour mettre ses institutions reconstituées au service du développement du pays et des aspirations de son peuple.

72. Depuis sa prise de fonctions en juillet, mon Envoyée spéciale pour Haïti, Josette Sheeran, a défini une stratégie claire articulée de trois axes : premièrement, veiller à ce que l'épidémie de choléra reste maîtrisée et à ce que la transmission de la maladie soit en voie d'élimination; deuxièmement, mobiliser des fonds et mener des consultations avec les populations et les victimes pour permettre la mise en œuvre du second volet de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra; troisièmement, procéder à un examen concret des enseignements tirés de l'expérience permettant d'améliorer tangiblement les modes d'opération de l'Organisation dans le monde. À cet égard, j'engage le Gouvernement à revoir la stratégie à moyen terme de son plan national d'élimination du choléra afin de mettre l'aide apportée par les donateurs et par l'Organisation des Nations Unies en adéquation avec une stratégie prioritaire et chiffrée.

73. Alors que le mandat de la MINUSTAH touche à sa fin, je voudrais remercier ma Représentante spéciale pour Haïti, Sandra Honoré, du concours inestimable qu'elle a apporté à la stabilité d'Haïti. Je tiens également à dire ma gratitude à tous les anciens représentants spéciaux qui ont contribué à la stabilisation du pays ainsi qu'au personnel civil et en tenue de la MINUSTAH qui a mis en œuvre le mandat de la Mission avec un dévouement inébranlable au cours des 13 dernières années. J'exprime également ma reconnaissance à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires avec lesquels le personnel de la MINUSTAH a travaillé en étroite collaboration entre 2004 et aujourd'hui. Pour conclure, je voudrais rendre un hommage tout particulier à notre bien aimé collègue et ami, l'ancien Représentant spécial pour Haïti, Hédi Annabi, qui a perdu la vie au service du maintien de la paix dans le séisme de 2010, ainsi qu'à tous nos collègues des organismes des Nations Unies qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions en Haïti. Je sais que leurs efforts et leur sacrifice suprême n'auront pas été vains et que le retour définitif d'Haïti à la paix et à la prospérité sera leur héritage durable.

Annexe

Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 20 septembre 2017

	Policiers des Nations Unies		*Unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Allemagne	2	1		
Bangladesh	1	16		140
Bénin		16		
Brésil		2		
Burkina Faso	1	12		
Cameroun	2	4		
Canada	6	34		
Colombie	4	21		
Djibouti		2		
El Salvador	1	6		
États-Unis d'Amérique		6		
Éthiopie		6		
Fédération de Russie	1	6		
France		2		
Ghana		1		
Guinée		4		
Inde		6		293
Indonésie	1	4		
Jordanie		27		153
Madagascar	1	9		
Mali	2	36		
Népal		17	13	127
Niger	8	33		
Nigéria	1	1		
Norvège	3	3		
Pakistan		1		22
Philippines	1	11		
Portugal		1		
Roumanie		6		
Rwanda			21	119
Sénégal		7	14	143
Serbie		1		
Slovaquie		2		
Suède	5	5		
Tchad		2		
Togo	7	3		
Tunisie		10		

Pays	*Policiers des Nations Unies*		*Unités de police constituées*	
	Femmes	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Turquie		8		
Uruguay		2		
Total	**47**	**334**	**48**	**997**
	381		**1 045**	
		1426		

Carte



MINUSTAH
September 2017
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
CUBA
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
HAITI
DOMINICAN REPUBLIC
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
SUD - EST
SUD
GRANDE - ANSE
NIPPES
PORT-AU-PRINCE
Port-de-Paix
Cap-Haïtien
Gonaïves
Hinche
Jérémie
Miragoâne
Les Cayes
Jacmel
MINUSTAH
BRAZIL
BANGLADESH
PARAGUAY
BRAZIL
ARGENTINA
FPU NEPAL
FPU JORDAN (SWAT)
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
FPU SENEGAL
FPU RWANDA
FPU BANGLADESH 3
Map No. 4224 Rev. 50 UNITED NATIONS
September 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)